

BTS ASSURANCE

E 3 – Développement commercial et gestion des contrats

Sous-épreuve E 31 – Culture professionnelle et suivi du client

SESSION 2022

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Documents à rendre avec la copie : aucun

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Le barème est donné à titre indicatif.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 19 pages numérotées de 1/19 à 19/19.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 1/19

COMPOSITION DU DOSSIER

- **Sujet :** pages 3/19 à 5/19
- **Annexes :** pages 6/19 à 19/19

LISTE DES ANNEXES

Numéro	Libellé	Pages
Annexe 1	Fiches clients	6
Annexe 2	Extrait des Conditions particulières Contrat AUTO Différence	7
Annexe 3	Extraits des avis d'échéances	7
Annexe 4	Relevé d'information	8
Annexe 5	Pourquoi l'assurance auto d'un jeune conducteur coûte-t-elle si cher ? Dispo.fi.fr	9
Annexe 6	Extraits du site internet de SARASSUR	10
Annexe 7	SARASSUR labellisée pour la qualité de sa relation client	10
Annexe 8	Extraits de l'étude personnalisée SARASSUR ENTREPRISES+ en date du 4 décembre 2021	11 à 14
Annexe 9	Extraits de conditions générales du contrat SARASSUR ENTREPRISES+	15
Annexe 10	Livret Solidaire SARASSUR	16
Annexe 11	Caractéristiques et fiscalité des livrets en fonction de la réglementation en vigueur au 5 juillet 2021	17
Annexe 12	Rendement annuel des fonds en euros	18
Annexe 13	Rendement annuel des fonds en unités de compte	18
Annexe 14	Que retenir de l'assurance vie SARASSUR ?	19

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 2/19

DOSSIER 1 AUTO 35 points- Annexes 1 à 7

Vous travaillez comme conseiller clientèle au sein de la délégation SARASSUR de Lille.

Vous recevez, le 27 décembre 2021, Monsieur Clément au sujet de son assurance automobile.

Surpris de l'augmentation relativement importante de sa cotisation pour la Ford Fiesta conduite par son épouse, il vient demander le relevé d'information relatif à ce véhicule.

1/ Calculez l'augmentation de sa cotisation HT en valeur absolue et en pourcentage.

2/ Retrouvez, par le calcul, l'évolution du CRM de la Ford Fiesta entre 2021 et 2022.

3/ Présentez les avantages et les inconvénients du principe du CRM pour les assureurs et pour les assurés.

Au cours de la conversation, il laisse entendre qu'il va démarcher d'autres organismes d'assurance pour comparer les tarifs du contrat automobile de la Ford Fiesta

4/ Rappelez à votre client les modalités de résiliation de son contrat.

5/ Développez deux arguments pour tenter de conserver le contrat de votre client.

Au cours de l'entretien, Monsieur Clément vous informe que son fils Julien envisage d'acquérir un nouveau véhicule. Monsieur Clément s'inquiète du montant de la prime dont son fils devra s'acquitter en tant que jeune conducteur.

6/ Déterminez la majoration maximale de la prime de référence à laquelle son enfant sera soumis s'il souscrit son contrat chez un autre assureur.

Il sait que son fils a déjà réalisé un devis auprès d'un assureur en ligne. Le tarif obtenu lui paraît attractif.

7/ Présentez trois catégories d'arguments pour convaincre le fils de Monsieur Clément d'assurer son véhicule chez SARASSUR.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 3/19

DOSSIER 2 SANTÉ 20 points - Annexes 1, 8 et 9

L'activité professionnelle de Monsieur Clément se développant, il a prévu d'embaucher deux salariés en CDI pour l'aider dans ses chantiers à compter du 01/03/2022.

Il sait qu'il va devoir mettre en place une complémentaire santé d'entreprise. À cet effet, il avait réalisé une première étude personnalisée de SARASSUR le 4 décembre dernier pour laquelle il souhaite des explications.

Il a rendez-vous avec un conseiller santé/prévoyance des TPE/PME au sein de SARASSUR.

1/ Exposez à M. Clément quatre obligations légales auxquelles il sera soumis lors de la mise en place du contrat d'assurance complémentaire santé collective.

Dans le cadre de votre devoir de conseil, vous souhaitez sensibiliser votre client sur l'intérêt de souscrire un contrat solidaire et responsable.

2/ Présentez à Monsieur Clément les avantages fiscaux liés à la mise en place d'un contrat solidaire et responsable, pour l'employeur et pour le salarié.

3/ Expliquez pourquoi le législateur a adopté une fiscalité favorable pour les contrats solidaires et responsables.

Monsieur Clément souhaite remplir ses obligations légales. Il s'interroge sur l'opportunité d'aller au-delà.

4/ Rappelez à Monsieur Clément les hypothèses qui ont été retenues pour établir l'étude personnalisée de décembre dernier.

5/ Présentez à Monsieur Clément les différentes possibilités offertes par le contrat s'il souhaite avantager ses salariés au-delà de ses obligations légales.

6/ Expliquez les avantages pour Monsieur Clément de proposer une couverture supérieure au minimum légal.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 4/19

DOSSIER 3 : ÉPARGNE 25 points- Annexes 1 et 10 à 14

Julien, le fils de Monsieur Clément a reçu de son grand-père un chèque de 15 000 € pour Noël.

Ses comptes étant gérés par la filiale banque de SARASSUR. Il vient vous voir le **27 décembre 2021** pour faire le point sur son épargne.

Il sait qu'il existe un plafond sur les livrets qu'il possède déjà et qu'il va devoir trouver d'autres solutions de placement.

Il s'interroge sur l'opportunité de souscrire le livret solidaire SARASSUR, car il souhaite donner une dimension solidaire à son épargne.

1/ Comparez, dans un tableau, ce livret aux autres placements déjà détenus par Julien à partir de quatre critères que vous jugerez pertinents.

Julien envisage de verser 15 000 € sur le livret solidaire SARASSUR le 27/12/2021.

Dans cette hypothèse :

2/ Calculez :

2-1 le montant des intérêts qui seraient acquis au 31/12/2022 avant prélèvements fiscaux et sociaux sur ce livret.

2.2 le taux de rendement annuel brut de ce placement avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Julien envisagerait alors d'abandonner 50% de ses intérêts aux restaurants du cœur.

3/ Calculez les intérêts nets de prélèvements fiscaux et sociaux perçus par l'association.

Votre client s'inquiète d'une reprise de l'inflation.

4/ Expliquez-lui comment l'inflation impacte le rendement de l'épargne en général et celui de son contrat en particulier pour 2022.

Julien a bien conscience de la faible rentabilité du placement sur le livret Solidaire SARASSUR. Il souhaiterait pouvoir l'accroître tout en conservant une dimension solidaire et responsable pour son épargne.

Il souhaite qu'une partie son épargne reste disponible pour pouvoir effectuer un voyage autour du monde dans trois ans.

Par ailleurs, il voudrait pouvoir compter sur un apport pour effectuer un crédit immobilier d'ici une dizaine d'années.

5/ Montrez en quoi votre contrat d'assurance vie SARASSUR permet de répondre aux différents besoins exprimés par votre client.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 5/19

Annexe 1 : Fiches Client

Fiche Client Joël CLÉMENT

Informations personnelles	Contrats détenus
Joël CLÉMENT Date de naissance : 13/ 07 /1972 Marié, contrat de séparation de biens Profession : artisan plombier Epouse : Céline Clément Née le 21/10/1980 Sans emploi 2 enfants : Julien, né le 02/01/2002 Etudiant en CPGE Sixtine, née le 30/06/2004 Lycéenne	Auto : EXCELLENCE Peugeot 5008 Date d'immatriculation : 2019 Date d'effet : 1/06/2019 Conducteur principal / Joël Clément DIFFÉRENCE FORD Fiesta Date d'immatriculation : 2017 Date d'effet : 1/03/2017 Conducteur principal / Céline Clément Habitation : Résidence principale : 21, rue Matisse 59800 Lille Propriétaire occupant, 5 pièces Santé : Contrat santé famille Madelin

Fiche Client Julien CLÉMENT

Informations personnelles	Comptes et Livrets détenus
Julien CLÉMENT Date de naissance : 02/12/2001 Profession : Étudiant en CPGE en région parisienne Domicile : 21, rue Matisse 59800 Lille Permis B obtenu le 15/12/2019 après apprentissage anticipé de la conduite (AAC)	Soldes au 01/01/2022 Livret A : 13 213, 26 € <i>(Taux d'intérêt annuel : 0,50 %)</i> Livret jeune : 1 681,09 € <i>(Taux d'intérêt annuel : 1,10 %)</i>

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 6/19

Annexe 2 : Extrait des Conditions particulières Contrat AUTO Différence

SARASSUR

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Délégation de Lille SUD

110 boulevard de la Liberté 59000 Lille

Contrat N° 452896 B

VÉHICULE :

FORD FIESTA 5P 1.25 82 CH Édition

Immatriculation : ED-007-AZ

Date de mise en circulation : 12/01/2017

Titulaire carte grise : Céline CLÉMENT

CONDUCTEUR

Conducteur principal : Céline CLÉMENT

Date de naissance : 21/10/1980

Date d'obtention de permis : 14/04/1999

GARANTIES DU CONDUCTEUR et DU VÉHICULE

Formule différence tous risques avec :

- Dommages au véhicule (franchise de 240 €) et Bris d'éléments vitrés (franchise de 50 €)

- Assistance : 50 KMS

Annexe 3 : Extraits des avis d'échéances

Avis d'échéance 2021

Cotisation de référence HT 670,96 € dont 638,47 € soumis au coefficient.

CRM de 0,72 soit une réduction de 178,77 €

Cotisation HT 492,19 €

Avis d'échéance 2022

Cotisations de référence HT : 664,24 € dont 632,08 € soumis au coefficient.

CRM de 0,9 soit une réduction de 63,21 €

Cotisation HT 601,03 €

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 7/19

Annexe 4 : Relevé d'information

Informations arrêtées au 20/1/2022

SARASSUR
Délégation de Lille SUD
Contrat 452896 B
Date de souscription 12 /01/2017
Véhicule FORD FIESTA Édition 5P
Immatriculation ED-007-AZ

Échéance principale : 01 Janvier

Coefficient de réduction/ Majoration cotisation 2022 : 0,9

Conducteur principal

Nom	Date de naissance	Permis	Date d'obtention
Céline CLÉMENT	21/10/1980	B 75587125098	13/06/1999

Sinistres survenus au cours des 5 dernières années

Date	Nature	Conducteur	Responsabilité
01/01/18	Dommages au véhicule	Céline Clément	totale
23/12/20	Dommages au véhicule	Céline Clément	totale
05/11/21	Dommages au véhicule	Céline Clément	partagée

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 8/19

Annexe 5 : Pourquoi l'assurance auto d'un jeune conducteur coûte-t-elle si cher ?

Selon l'article A121-1-1 du Code des assurances, entrent dans la catégorie des novices deux typologies de conducteurs très différentes. D'une part, les assurés titulaires du permis de conduire depuis moins de trois ans, c'est-à-dire les jeunes conducteurs.

Et d'autre part, les automobilistes titulaires du permis depuis trois ans et plus, mais qui ne peuvent justifier d'une assurance effective au cours des trois dernières années précédant la souscription du contrat. Ce peut être le cas notamment des conducteurs occasionnels jamais assurés à titre personnel en tant que conducteurs principaux ou secondaires.

À combien s'élève la surprime conducteur novice ?

Le code des assurances autorise les compagnies et les mutuelles à appliquer une surprime aux conducteurs novices et fixe des plafonds légaux à ne pas dépasser. Malgré tout, rien n'oblige l'assureur à pratiquer une telle surprime. Enfin, il peut aussi choisir de moduler la cotisation en fonction de l'âge du conducteur ou de l'ancienneté de son permis, par exemple.

Majoration maximale de la prime de référence : la règle applicable aux assurances des conducteurs novices		
Année de permis	Permis classique	Permis avec apprentissage anticipé de la conduite (AAC)
1ère année	100 %	50 %
2e année	50 %	25 %
3e année	25 %	12,5 %
4e année	Fin de la surprime	

Source : Dispofi.fr

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 9/19

Annexe 6 : Extraits du site Internet de SARASSUR

.../... Les enfants de sociétaire cumulent des avantages au moment de souscrire leur propre assurance auto : pas de surprime jeune conducteur et 5% de réduction pendant 3 ans. Réduction qui peut être portée à 10% la première année s'il a fait la conduite accompagnée.

Chaque enfant de sociétaire déclaré conducteur bénéficie en plus de garanties spécifiques.

Continuité de trajet : par exemple, en cas de panne sur le trajet pour se rendre à un examen, un concours ou en entretien d'embauche, SARASSUR prend en charge le transport jusqu'à destination.

Joker Taxi : il n'est pas en état de prendre le volant ? SARASSUR lui offre le trajet en taxi.

Annexe 7 : SARASSUR labellisée pour la qualité de sa relation client

Pour la deuxième année consécutive, SARASSUR vient d'obtenir la certification « Relation Client France », décernée par l'Association Pro France (SFG) et l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et devient ainsi l'une des premières entreprises françaises certifiées à ce titre. Cette distinction récompense son choix d'implanter 100 % de ses collaborateurs sur le territoire français, dont l'intégralité de ses services clients, et de favoriser ainsi la création d'emplois au niveau national. Elle reconnaît également la qualité de la relation client de la mutuelle d'assurance avec ses 3 millions de sociétaires.

Sur les 5000 salariés de SARASSUR, 3 220 d'entre eux se consacrent à la relation sociétaires-clients pour traiter un total annuel de 13,5 millions de contacts en points d'accueil, par téléphone, sur internet ou par courrier, précise la mutuelle d'assurance.

Madeleine Proust, directrice générale adjointe de SARASSUR, a indiqué, dans un message posté sur LinkedIn la semaine dernière, que ce label « permet de valoriser les entreprises qui s'engagent dans les territoires avec un #serviceclient 100 % en France, dans un contexte où l'origine d'un service ou de la fabrication d'un produit est devenue le troisième critère d'achat du consommateur français après la qualité et le prix ».

Un label récent

La certification « Relation client France » a été lancée en juin 2021 par l'AFRC et l'Association Pro France – qui défend notamment la marque France à travers la démarche « Origine France garantie » - afin de valoriser les entreprises qui s'engagent sur les territoires dans une dynamique de proximité et notamment par l'insertion locale, le maintien de l'emploi, la formation, l'inclusion dans un écosystème. Plusieurs autres entreprises du secteur de l'assurance ont déjà obtenu cette certification.

Source : Presse professionnelle

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 10/19

Annexe 8 : Extraits de l'étude personnalisée SARASSUR Entreprises+
4 décembre 2021

Cher Monsieur Clément,

Vous nous avez contactés pour mettre en place auprès des salariés de votre entreprise un contrat de santé collectif et nous vous en remercions.

Après vous avoir remis le document d'information normalisé sur le produit d'assurance **SARASSUR Entreprises +** et en fonction des éléments que vous nous avez communiqués, vous trouverez ci-après votre étude personnalisée qui complète le régime social de la Sécurité sociale, répond aux obligations légales et vous permet de motiver et de fidéliser vos salariés en leur apportant des garanties santé indispensables.

SARASSUR Entreprises +, contrat 100 % responsable (respect des articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale), apporte une couverture santé obligatoire, indispensable à vos salariés et leur permet, par le choix d'options, de compléter leurs garanties santé et de personnaliser ainsi leur protection.

Tout en recherchant la meilleure adéquation garanties/budget, **SARASSUR Entreprises +** vous permet d'améliorer de manière indirecte la rémunération de vos collaborateurs.

Avec **SARASSUR Entreprises +**, les cotisations versées par votre entreprise sont déduites de son bénéfice imposable au titre des dépenses de personnel et sont exonérées de charges sociales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur Clément, mes salutations distinguées.

Votre assureur.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 11/19

Votre solution santé collective

Elle est composée :

- **d'une formule de base** : garanties communes obligatoires à l'ensemble des salariés concernés, vous permettant d'apporter à vos salariés et à leurs ayants droit une couverture santé efficace. L'employeur peut sélectionner sa formule de base parmi les formules PSM, A, B, C, D ou E

Vous avez choisi pour formule de base la formule PSM pour vos seuls salariés

- **et de formules optionnelles individuelles et facultatives choisies parmi les formules A à E** : un complément essentiel de la formule de base retenue par l'employeur, assurant une réponse personnalisée aux besoins de chaque salarié et ouverte sur option à leurs ayants droit¹.

¹ **Ayants droit** : personne, autre que l'assuré, bénéficiant des prestations versées par la complémentaire Santé.

En général, il s'agit du conjoint /partenaire de PACS ou concubin du salarié ;

Des enfants à charge ;

Des enfants du salarié ou de son conjoint, âgés de moins de 26 ans, sous réserve d'être étudiants de l'enseignement secondaire ou supérieur (y compris dans le cadre de formation en alternance) ;

Des enfants sans limite d'âge lorsqu'ils perçoivent l'une des allocations pour personnes handicapées.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 12/19

Tableau des formules du contrat SARASSUR Entreprises +

Barème de remboursement

Conforme « 100% santé » (A compter du 1^{er} janvier 2020)²

NATURE DES PRESTATIONS	Formule PSM ⁽²⁾	Formule A	Formule B	Formule C	Formule D	Formule E
SOINS COURANTS						
Honoraires Médicaux : médecins adhérents OPTAM et OPTAM-CO (y compris radiologues) ⁽²⁾	100% TBR	125% TBR	150% TBR	200% TBR	250% TBR	350% TBR
Honoraires Médicaux : médecins non adhérents OPTAM et OPTAM-CO (y compris radiologues) ⁽²⁾	100% TBR	100% TBR	125% TBR	150% TBR	200% TBR	200% TBR
Honoraires paramédicaux, analyses et examens de laboratoires	100% TBR	100% TBR	125% TBR	150% TBR	200% TBR	200% TBR
Matériel médical (orthopédiques, capillaires, mammaires, bas de contention ...)	100% TBR	100% TBR	150% TBR	200% TBR	250% TBR	300% TBR
Pharmacie prise en charge par la Sécurité sociale	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR
Transport pris en charge par la Sécurité sociale	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR
DENTAIRE						
Soins et prothèses dentaires à prise en charge renforcée « Panier 100% santé » à compter du 01/01/2020 ⁽⁴⁾	Frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation					
Soins dentaires	125% TBR	150% TBR	175% TBR	200% TBR	250% TBR	300% TBR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (y compris inlays, onlays) « Panier modéré et libre »	125% TBR	175% TBR	200% TBR	300% TBR	350% TBR	450% TBR
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	125% TBR	150% TBR	200% TBR	250% TBR	300% TBR	350% TBR
Actes dentaires non remboursés par la Sécurité sociale ou hors nomenclature : prothèses dentaires, implants, orthodontie, parodontologie et tout autre acte dentaire (par an et par assuré)	Non retenu	Non retenu	337,70 €	506,55 €	675,40 €	844,25 €
OPTIQUE						
Équipement : 1 monture et 2 verres Forfait par assuré (incluant le ticket modérateur et le remboursement de la Sécurité sociale) dont 30 € maximum pour les montures en Classe A et 100 € en Classe B, renouvelable à compter de la dernière acquisition : > Tous les deux ans pour les assurés âgés de 16 ans et plus, réduit à un an en cas d'évolution justifiée de la vue. > Tous les ans pour les enfants de moins de 16 ans, non applicable pour le renouvellement des verres en cas d'évolution de la vue objectivée par un ophtalmologiste. > Tous les 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. > Aucun délai pour le renouvellement des verres en cas d'évolution de la vue liée à des situations médicales définies réglementairement.						
Équipement à prise en charge renforcée « Panier 100% santé » Classe A y compris prestation d'appariage et d'adaptation de la correction visuelle à compter du 01/01/2020 ^{(4) (5)}	Frais réels dans la limite des Prix limites de vente					
Équipement : 2 verres simples « Panier libre » Classe B	180 €	270 €	310 €	350 €	390 €	420 €
Équipement : 1 verre simple et 1 verre complexe « Panier libre » Classe B	240 €	365 €	415 €	465 €	515 €	560 €
Équipement : 1 verre simple et 1 verre très complexe « Panier libre » Classe B	240 €	400 €	460 €	520 €	580 €	610 €
Équipement : 2 verres complexes « Panier libre » Classe B	300 €	460 €	520 €	580 €	640 €	700 €
Équipement : 1 verre complexe et 1 verre très complexe « Panier libre » Classe B	300 €	495 €	565 €	635 €	705 €	750 €
Équipement : 2 verres très complexes « Panier libre » Classe B	300 €	530 €	610 €	690 €	770 €	800 €
Équipement mixte : combinaison de verres et monture de la Classe A et B	A concurrence des montants des équipements de classe B selon typologie du verre, déduction faite des éléments de Classe A pris en charge à hauteur des frais réels dans la limite des prix limites de vente					
Dont prise en charge maximum du prix de la monture Classe B	50 €	70 €	90 €	100 €	100 €	100 €
Lentilles acceptées, refusées ou jetables (forfait par assuré tous les 2 ans sauf les mineurs ou en cas d'évolution justifiée de la vue, forfait renouvelable une fois par an)	Non retenu	200 €	220 €	240 €	260 €	280 €
Chirurgie réfractive (par œil et par assuré)	Non retenu	100 €	200 €	300 €	350 €	450 €
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE, À DOMICILE ⁽⁶⁾						
Frais de séjour	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR	100% TBR
Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecins adhérents OPTAM et OPTAM-CO	100% TBR	150% TBR	175% TBR	225% TBR	275% TBR	375% TBR
Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecins non adhérents OPTAM et OPTAM-CO	100% TBR	120% TBR	140% TBR	180% TBR	200% TBR	200% TBR
Participation forfaitaire pour actes lourds (Art. R160-16 du Code de la SS)	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Forfait journalier hospitalier (illimité)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (par jour)	Non retenu	50,66 €	67,54 €	84,43 €	101,31 €	118,20 €
Lit d'accompagnement d'un enfant assuré âgé de moins de 16 ans (illimité ; par jour)	Non retenu	25,33 €	33,77 €	42,21 €	50,66 €	59,10 €

² Les garanties ci-après exprimées en % du TBR (Tarif de Base de Remboursement de la Sécurité sociale) incluent les remboursements de la Sécurité sociale dans la limite des frais réels. Les garanties sans référence au % du TBR ou non prises en charge par la Sécurité sociale sont exprimées en €.

Les prestations sont accordées par assuré.

BTS ASSURANCE	Session 2022	
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 13/19

Informations sur l'Entreprise

Catégorie de personnel à assurer (collège) : "L'ensemble du personnel" -

- Effectif du collège : 2

- Âge moyen du collège à la date d'effet : 40 ans

- Régime social : Régime Général

- Département du siège de l'entreprise : 59

IDCC : 0998

Ouvriers et ETAM exploitation d'équipements thermiques et génie climatique.

La convention Plomberie ne fixe pas de remboursement supérieur à l'accord ANI.

Date d'effet : 01/03/2022

Vos salariés ont la possibilité de personnaliser leur formule avec différentes options.

FINANCEMENT :

La participation minimale de l'employeur est de 50% de la formule de base.

Elle ne s'applique aux ayants droit que si l'employeur a choisi de les couvrir à titre obligatoire.

Vous avez retenu :

<i>Participation employeur : 50 % à la charge de l'entreprise.</i>

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 14/19

Annexe 9 : Extraits des conditions générales du contrat SARASSUR ENTREPRISES+

Le présent contrat est émis dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire relatif aux contrats d'assurance complémentaire de santé, dits « contrats responsables », conformément aux articles L 871-1, R871-1 et R871-2 du Code de la Sécurité sociale et est conforme aux dispositions de la réforme du « 100% santé », instituée par la Loi 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité sociale pour 2019. En conséquence :

• il prend en charge :

- l'intégralité de la participation de l'assuré sur les tarifs de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire pour l'ensemble des dépenses de santé, et éventuellement pour les frais de cure thermale, les médicaments dont le Service Médical Rendu (SMR) a été classé faible ou modéré,
- l'intégralité du forfait journalier des établissements hospitaliers sans limitation de durée,
- l'intégralité des dépenses sans reste à charge pour l'assuré pour certains équipements d'optique, d'aides auditives respectant les plafonds des Prix Limites de Vente (PLV) conventionnels et de soins prothétiques dentaires respectant les plafonds des Honoraires Limites de Facturation (HLF) conventionnels.

• il ne prend pas en charge :

- les dépassements d'honoraires des médecins non adhérents à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM) au-delà de la limite fixée par décret,
- la majoration de la participation de l'assuré et les dépassements d'honoraires autorisés pour non- respect du parcours de soins ou refus d'accès au dossier médical, ni les participations forfaitaires (sauf celles prévues légalement sur certains actes tels que les actes lourds).
- les dépassements des plafonds des Prix Limites de Vente des équipements d'optique, d'aides auditives et les dépassements des Honoraires Limite de Facturation de soins prothétiques dentaires respectant ces plafonds, lorsque le professionnel de santé ne respecte pas ses engagements conventionnels.

Le présent contrat respecte les obligations et interdictions de prise en charge définies dans ce cadre législatif et réglementaire. Les garanties du contrat sont automatiquement adaptées en cas de modifications de celles-ci. Il permet également aux salariés de l'entreprise adhérente, et à leurs ayants droit le cas échéant, de bénéficier du tiers-payant au minimum à hauteur des tarifs de responsabilité avec les professionnels de santé qui le pratiquent.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 15/19

Annexe 10 : Livret Solidaire SARASSUR

Pour investir de façon éthique, SARASSUR propose une **épargne solidaire** performante, sans frais et disponible à tout moment à ses sociétaires.

Les conditions d'ouverture du Livret Solidaire SARASSUR

Être majeur ; Domicile fiscal situé en France
Versement minimum de 10 € à l'ouverture.
Dépôts / retraits de minimum 10 €.

Le taux de rémunération de l'épargne solidaire

Un taux préférentiel actuellement en vigueur de 1% jusqu'à 2 000€
Au-delà de cette somme, le taux de rémunération est de 0,40 % annuel brut.

Les intérêts de votre **épargne solidaire** sont calculés à la quinzaine et ils sont capitalisés une fois par an, au 31 décembre, intérêts soumis à prélèvements sociaux et fiscaux.

Les versements sont valorisés le premier jour de la quinzaine suivante. Les retraits sont valorisés le dernier jour de la quinzaine précédente.

Les réductions et crédits d'impôt de l'épargne solidaire

Avec votre **Livret Solidaire**, vous vous engagez à reverser 25 %, 50 %, 75 % ou même 100 % des intérêts acquis chaque année à l'une des trois associations choisies par SARASSUR : Les Restos du Coeur, la Ligue contre le cancer, MSF.

Votre geste solidaire vous donne droit à une réduction d'impôts, à hauteur de 66 % à 75 %, en fonction de l'activité de l'association choisie, mais aussi à un prélèvement forfaitaire libératoire réduit de 5 %.

Après l'abandon des intérêts de votre **placement solidaire**, l'association qui en a bénéficié vous adressera chaque année un reçu fiscal.

Vous êtes libre de changer à tout moment d'association bénéficiaire ou de modifier la quotité des intérêts.

La disponibilité de votre épargne solidaire

Les sommes que vous déposez sur votre **Livret Solidaire** sont disponibles sans délai et sans faire l'objet de frais.

La fiscalité de l'épargne solidaire

Les intérêts de votre **Livret Solidaire** sont soumis à la fiscalité en vigueur. Pour les intérêts reversés à une association ou un organisme, vous bénéficiez du prélèvement fiscal (obligatoire et libératoire) à taux réduit de 5%.

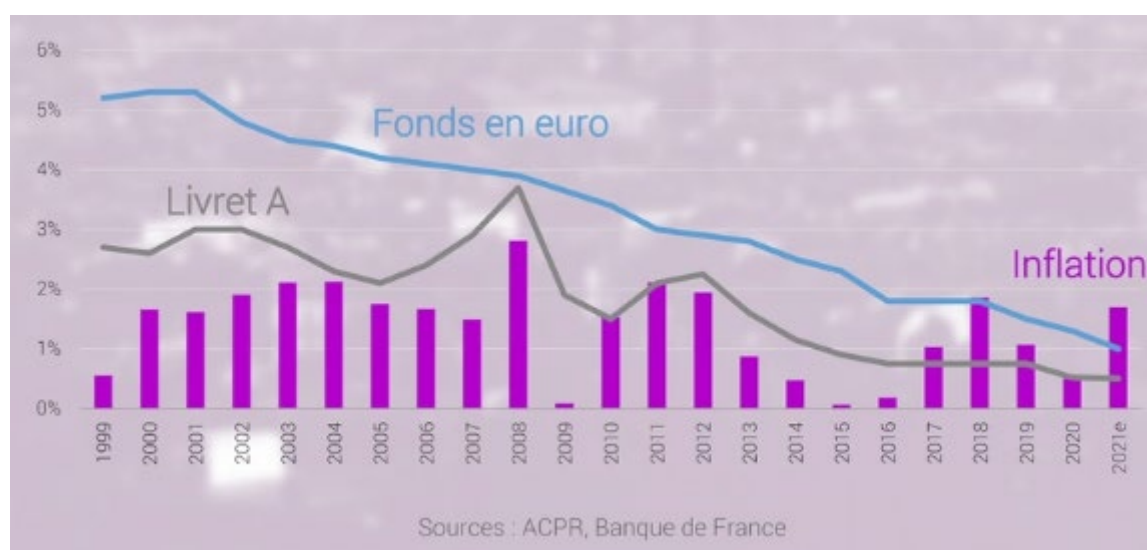
Les intérêts produits par votre **Livret Solidaire** restent soumis aux prélèvements sociaux.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 16/19

Annexe 11 : Caractéristiques et fiscalité des livrets en fonction de la réglementation en vigueur au 5 juillet 2021

Nom des supports	Caractéristiques des supports	Fiscalité
Livret A	● Versement minimum à l'ouverture : 10 euros ● Montant minimum de toute opération : 10 euros ● Solde minimum : 0 euro ● Plafond des dépôts pour les personnes physiques : 22 950 euros (hors intérêts capitalisés)	Personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France : intérêts exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.
Compte sur livret	● Versement minimum à l'ouverture : 10 euros ● Montant minimum de toute opération : 10 euros ● Solde minimum : 10 euros	Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) obligatoire à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Les intérêts sont également soumis aux prélèvements sociaux.
Livret Solidaire Sarassur	● Versement minimum à l'ouverture : 10 euros ● Montant minimum de toute opération : 10 euros ● Solde minimum : 10 euros	Pour les intérêts cédés à un organisme d'intérêt général : prélèvement forfaitaire libératoire à taux réduits. Pour les intérêts non cédés : fiscalité identique à celle du Compte sur livret.
Livret de développement durable et solidaire	● Versement minimum à l'ouverture : 10 euros ● Montant minimum de toute opération : 10 euros ● Solde minimum : 10 euros ● Plafond des dépôts : 12 000 euros (hors intérêts capitalisés)	Personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France : intérêts exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.
Livret jeune	● Versement minimum à l'ouverture : 10 euros ● Montant minimum de toute opération : 10 euros ● Solde minimum : 0 euros ● Plafond des dépôts : 1 600 euros (hors intérêts capitalisés)	Personnes physiques : intérêts exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.
Livret d'épargne populaire	● Versement minimum à l'ouverture : 30 euros ● Montant minimum de toute opération : 10 euros ● Solde minimum : 10 euros ● Plafond des dépôts : 7 700 euros (hors intérêts capitalisés)	Personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France : intérêts exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Annexe 12 : Rendement annuel des fonds en euros



Annexe 13 : Rendement annuel des fonds en unités de compte

2018	-9%
2019	13%
2020	0%
2021	4%

Source : ACPR, Banque de France

Annexe 14 : Que retenir de l'assurance vie SARASSUR ?



Une épargne disponible

Contrairement à d'autres produits d'épargne, vous pouvez débloquer votre capital en fonction de vos besoins.(1)



Un cadre fiscal favorable (2)

Vous bénéficiez du cadre fiscal favorable de l'assurance vie (3).



Une épargne plus responsable

Diversifiez vos investissements sur des fonds porteurs de sens et contribuez à des causes sociétales et environnementales.



Un contrat Multisupports

Selon votre profil d'épargnant, trouvez le juste équilibre entre les investissements sur les Fonds € croissance et des unités de compte.



Les Unités de compte

Ce sont des supports qui peuvent délivrer un fort retour sur investissement, mais soumis aux fluctuations de la Bourse.



Le Fonds € croissance

Notre tout nouveau support qui offre de meilleures perspectives de rendement que le Fonds en Euros et dont le capital est 100 % garanti à 10 ans.



Des garanties décès

En cas de décès, votre capital assurance vie sera transmis aux bénéficiaires de votre contrat.



La clause bénéficiaire

Désignez qui vous voulez librement. Les bénéficiaires sont ceux qui pourront toucher votre épargne en cas de décès.

Mentions légales :

(1) En cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat, le bénéficiaire ou le créancier devront donner leur accord pour procéder à un rachat ou une avance.

(2) Selon fiscalité actuellement en vigueur.

(3) A compter de la 8ème année : les produits sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un abattement global annuel (tous contrats confondus) de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune. Au-delà et pour les produits liés à des primes versées avant le 27 septembre 2017, le taux du prélèvement forfaitaire libératoire appliqué sur option lors du rachat est de 7,5 %. En l'absence d'option exercée lors du rachat, les produits seront imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Pour les produits liés à des primes versées à compter du 27 septembre 2017, le taux du prélèvement forfaitaire est de 7,5 % si le montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation n'excède pas 150 000 € à la fin de l'année précédant le rachat. Dans le cas contraire, le taux de 7,5 % s'appliquera sur une fraction seulement des plus-values taxables (fraction déterminée comme précisé à l'article 200 A du Code général des Impôts), le reliquat étant assujéti au taux de 12,8 %. Une option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être exercée lors de la déclaration des revenus. Il convient toutefois de tenir compte des autres revenus concernés par cette option.

BTS ASSURANCE		Session 2022
U31 – Culture professionnelle et suivi du client	22ASSU31	Page 19/19